



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 juillet 2022  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dix-septième session

Point 65 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### **Promotion et protection des droits de l'enfant : promotion et protection des droits de l'enfant**

## **Rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés**

### *Résumé*

Le présent rapport est soumis conformément à la résolution [76/147](#) sur les droits de l'enfant, dans laquelle l'Assemblée générale a prié la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés de continuer de lui présenter des rapports sur les activités entreprises en application de son mandat et sur les progrès accomplis dans le cadre de l'action menée en faveur des enfants touchés par les conflits armés. La Représentante spéciale y présente l'évolution de la situation, les sujets de préoccupation et les progrès accomplis pendant la période d'août 2021 à juillet 2022. Elle y donne également des informations sur les activités de sensibilisation menées à l'échelle mondiale et sur l'établissement de partenariats, notamment sa collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales et les partenaires internationaux. Elle y expose enfin les problèmes à surmonter et les objectifs à atteindre à titre prioritaire en ce qui concerne les enfants et les conflits armés et formule, en conclusion, des recommandations destinées à améliorer la protection des enfants touchés par les conflits armés.

---

\* [A/77/150](#).



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 76/147, l'Assemblée générale a prié la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés de continuer à lui présenter, ainsi qu'au Conseil des droits de l'homme, des rapports sur les activités entreprises en application de son mandat, notamment sur les progrès réalisés et les obstacles restant à surmonter dans le cadre de l'action menée en faveur des enfants touchés par les conflits armés. Cette demande se fondait sur le mandat énoncé dans la résolution 51/77, dans laquelle l'Assemblée avait notamment recommandé que le Représentant spécial fasse prendre davantage conscience de la dramatique condition des enfants touchés par les conflits armés, incite à recueillir des éléments d'information sur cette situation et œuvre pour l'établissement d'une coopération internationale qui permette de faire respecter les droits des enfants.

2. Conformément au mandat susmentionné, et comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 76/147, la Représentante spéciale rend compte dans le présent rapport des tendances actuelles concernant les enfants touchés par les conflits armés et donne un aperçu des problèmes et difficultés qui se font jour. Elle y décrit également le dialogue engagé avec les parties à des conflits pour faire cesser et prévenir les violations graves, ainsi que les démarches menées auprès de toute une série d'intervenants pour continuer de sensibiliser la communauté internationale et catalyser l'action dans ce domaine. En outre, elle met en évidence les effets différenciés qu'ont les conflits armés sur les filles et les garçons et examine les moyens de renforcer les efforts visant à prévenir les violations et les atteintes commises contre des enfants.

## II. Aperçu des tendances et des problèmes et difficultés qui se font jour à l'échelle mondiale

### A. Violations graves

3. Les conflits frontaliers, les violences intercommunautaires, les coups d'État et les prises de pouvoir, ainsi que le non-respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, n'ont cessé de compromettre la protection des enfants vivant dans des zones de conflit. En 2021, l'ONU a confirmé que 23 982 violations graves avaient été commises contre des enfants, dont 1 337 s'étaient produites plus tôt mais n'ont pu être vérifiées qu'en 2021. Au total, 19 165 enfants (13 633 garçons, 5 242 filles, 290 de sexe indéterminé) ont été victimes ou ont réchappé d'au moins une des quatre violations graves visant des enfants à titre individuel, à savoir le recrutement et l'utilisation, le meurtre ou l'atteinte à l'intégrité physique, le viol et d'autres formes de violence sexuelle et l'enlèvement.

4. Parmi les violations confirmées en 2021, ce sont les cas de recrutement et d'utilisation d'enfants et de meurtre ou d'atteinte à l'intégrité physique qui sont demeurés les plus nombreux, suivis de près par les refus d'accès humanitaire et les enlèvements. Plus de 6 310 enfants (5 707 garçons, 603 filles) ont été recrutés et utilisés par des parties à des conflits, les chiffres les plus élevés ayant été confirmés en République démocratique du Congo, en République arabe syrienne, en Somalie et au Mali. Au total, 8 070 enfants (5 499 garçons, 2 303 filles, 268 de sexe indéterminé) ont été tués ou grièvement blessés, les conflits en Afghanistan, en Israël et dans le Territoire palestinien occupé, en Somalie et au Yémen ayant été les plus meurtriers. Les enfants ont été particulièrement touchés par les armes explosives et les restes explosifs de guerre, notamment les engins explosifs improvisés, les mines terrestres et les bombes. Les enfants rescapés de tels accidents en gardent souvent des handicaps

à vie, tels qu'un membre amputé, une paralysie ou la perte de la vue ou de l'ouïe, ou des traumatismes durables, et risquent de se heurter à des obstacles dans leur parcours éducatif et d'être en butte à l'exclusion sociale. Il est particulièrement difficile de déterminer les responsabilités en cas de décès ou de blessures graves causés par des armes explosives ou des restes explosifs de guerre.

5. La croissance du nombre d'enlèvements constatée en 2021 a été supérieure à celle enregistrée pour les autres types de violation : 3 459 enfants (2 399 garçons, 1 038 filles, 22 de sexe indéterminé) ont été enlevés, soit une hausse de 20 %. Qui plus est, le nombre de filles victimes d'enlèvement a augmenté de 40 %. La plupart des cas ont été attribués à des groupes armés, les chiffres les plus élevés ayant été confirmés en République démocratique du Congo, en Somalie, dans le bassin du lac Tchad et au Burkina Faso. Le nombre de viols et d'autres formes de violence sexuelle a augmenté de 20 %, 1 326 enfants, dont 28 garçons, ayant subi de tels actes. La plupart ont été perpétrés en République démocratique du Congo, en Somalie, en République centrafricaine et au Nigéria. Le viol et d'autres formes de violence sexuelle contre des filles et des garçons ont continué d'être utilisés comme tactique de guerre mais sont demeurés très insuffisamment signalés, notamment en raison de préoccupations liées à la protection, de la peur des représailles ou du rejet, de la stigmatisation, de la faiblesse de l'état de droit et de l'absence d'intervention et de services adaptés.

6. Les attaques visant des écoles (475) et des hôpitaux (397) ont continué de compromettre gravement l'accès et le droit des enfants à l'éducation et à la santé. Leur nombre est demeuré particulièrement élevé, notamment au Mali, en Israël et dans le Territoire palestinien occupé, en Afghanistan et en République démocratique du Congo. Les écoles et les hôpitaux bombardés, détruits ou endommagés par des tirs d'artillerie ou pillés ou utilisés à des fins militaires ont été fermés temporairement ou définitivement. Des personnes protégées liées à des écoles ou à des hôpitaux ont été enlevées, menacées, détenues, blessées, voire tuées, situation encore exacerbée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

7. De manière générale, comme les années précédentes, filles et garçons n'ont pas été touchés de la même manière par les violations graves. Si 85 % des enfants recrutés et utilisés étaient des garçons, 83 % des victimes d'actes de violence sexuelle étaient des filles. Le nombre de garçons ayant subi des violations graves a diminué par rapport à l'année précédente, tandis que le nombre de filles tuées ou grièvement blessées ou victimes de violences sexuelles ou d'enlèvement a augmenté en 2021.

8. Au premier trimestre de 2022, les affrontements armés, les conflits intercommunautaires, les opérations militaires, l'insécurité et la pandémie de COVID-19 ont continué d'avoir de lourdes répercussions sur les enfants touchés par les conflits. Bien que le nombre total de violations graves confirmées ait légèrement diminué au premier trimestre de 2022, le nombre d'enlèvements a continué de croître à une vitesse inquiétante par rapport au dernier trimestre de 2021. La République démocratique du Congo est demeurée le pays où le plus grand nombre d'enlèvements a été confirmé, suivi du Burkina Faso et de la Somalie. Les violations graves ayant fait l'objet du plus grand nombre de confirmations au cours de la période ont été les meurtres et les atteintes à l'intégrité physique d'enfants, suivis du recrutement et de l'utilisation d'enfants et du refus d'accès humanitaire à des enfants. Toutes ces violations sont demeurées source de profonde préoccupation.

## **B. Effets différenciés des conflits armés sur les filles et les garçons**

9. Depuis la création du mandat relatif à la question des enfants et des conflits armés, il y a 25 ans, des preuves solides et concordantes réunies dans de nombreuses

situations de conflit ont montré que les garçons et les filles vivaient les conflits différemment. Parmi d'autres facteurs identitaires, tels que l'âge, l'origine ethnique et la race, l'inégalité de genre et les normes sociales néfastes jouent un rôle déterminant dans les violations et les atteintes commises sur des enfants par les parties à des conflits. La vulnérabilité des enfants face à la violence liée aux conflits varie en fonction des normes et pratiques socioéconomiques, de sorte que cette violence a des effets différenciés sur les filles et les garçons et exige des interventions distinctes en matière de protection et de prévention. Il est donc essentiel, aux fins de l'exécution du mandat, d'analyser les violations graves commises contre des enfants en tenant compte de la dimension de genre. Une telle analyse n'est pas seulement importante pour éclairer l'élaboration des rapports du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés. Elle est également cruciale pour permettre aux organisations qui interviennent sur le terrain auprès des personnes ayant subi des violations graves, et auprès de leurs proches, d'apporter une réponse programmatique tenant compte des questions de genre, ainsi que pour orienter les activités de sensibilisation et créer des outils de prévention adaptés. Le Bureau de la Représentante spéciale a donc lancé, en 2021, une étude sur la dimension de genre des violations graves commises contre des enfants dans les situations de conflit armé.

10. Il ressort du rapport issu de l'étude susmentionnée, publié en mai 2022, que les garçons sont ciblés de façon disproportionnée, mais que les filles sont elles aussi recrutées et utilisées par des forces et groupes armés. L'étude a également montré que, si les violences sexuelles touchaient majoritairement les filles, les garçons étaient eux aussi concernés. Lorsqu'ils sont détenus au motif de leur association réelle ou présumée avec des groupes armés, les garçons et les filles sont soumis à différentes formes de violence sexuelle, notamment le viol et les fouilles corporelles pendant les interrogatoires, ce qui laisse souvent aux victimes masculines des sentiments d'émasculation, d'impuissance et d'échec. En outre, l'analyse des données montre que les enfants tués ou grièvement blessés sont très majoritairement des garçons, du fait de leur plus grande exposition à des risques divers.

11. Bien que l'étude susmentionnée ait montré que le mécanisme de surveillance et de communication de l'information était de plus en plus efficace pour collecter des données ventilées par sexe sur les six violations graves commises contre des enfants, il en ressort également qu'il est possible de tenir compte des questions de genre de façon encore plus systématique dans le cadre de la collecte des données et d'analyser de façon plus cohérente les éléments déterminants et les facteurs de risque différenciés en fonction du sexe et de l'âge. Parmi les autres difficultés recensées figurent les signalements insuffisants ou partiels, le manque de capacités (temps, compétences et ressources) et l'absence d'appui systémique, tant sur le terrain qu'au Siège. En outre, bien que des progrès indéniables aient été accomplis en matière de ventilation par sexe des données relatives aux violations, cet exercice continue de présenter des difficultés particulières en cas de violation collective.

12. Il importe de prendre conscience du fait que les enfants, garçons et filles, sont exposés à tous types de violations dans les situations de conflit, en raison de facteurs complexes liés à des questions sociales, politiques, économiques, environnementales et de sécurité. Une analyse genrée des violations graves doit tenir compte de ces questions et implique de comprendre la façon dont les stéréotypes de genre et des éléments complexes propres à chaque violation exacerbent les risques. À titre d'exemple, l'éducation des filles, en particulier, a été la cible d'attaques liées à des normes et attitudes culturelles néfastes.

13. Il est souligné dans le rapport susmentionné que, pour remédier aux difficultés recensées, il convient de donner aux équipes spéciales de pays (surveillance et information) les moyens d'intégrer systématiquement les questions de genre dans

leurs activités. À cette fin, et dans un premier temps, le Bureau de la Représentante spéciale et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) organiseront une formation sur l'analyse des questions de genre à l'intention des équipes spéciales de pays sur la base des résultats de l'étude. Il est également recommandé de faire en sorte que les équipes spéciales disposent d'un(e) expert(e) des questions de genre chargé(e) de fournir des orientations systématiques en la matière. Les résultats de l'étude ont permis de conclure que la prise en compte des questions de genre dans le cadre de l'utilisation du mécanisme de surveillance et de communication de l'information permettrait de mieux faire apparaître les effets potentiels des normes de genre et des préjugés sexistes invisibles sur la protection des enfants et de mieux adapter le mécanisme aux différents contextes, notamment en l'ouvrant à divers groupes de population.

### **III. Intensifier les efforts visant à prévenir les violations et les atteintes contre les enfants**

14. Dans de nombreuses régions du monde, les enfants grandissent dans un contexte de conflit et de violence et font face à une situation de détresse socioéconomique et politique aggravée par les répercussions à moyen et long terme de la pandémie de COVID-19. Il ressort de l'étude de suivi menée par le Bureau de la Représentante spéciale sur l'incidence de la pandémie sur les violations commises contre des enfants dans des situations de conflit armé (rapport à venir) que l'interruption des activités économiques et la fermeture des écoles a plongé des millions d'enfants dans une situation d'adversité extrême et les a obligés à recourir à des mécanismes d'adaptation néfastes. Ces conditions dramatiques ont été encore exacerbées par l'affaiblissement des services publics et la réduction de l'aide humanitaire, ce qui a permis aux groupes armés, dans de nombreuses situations, d'élargir leur influence à de nouveaux territoires, de sorte que les enfants ont été exposés à des niveaux de violence encore plus élevés. Bien que d'autres facteurs soient souvent entrés en ligne de compte, d'innombrables enfants ont été contraints d'accepter des conditions de travail dangereuses ou abusives, notamment au sein de groupes armés, ce qui les a exposés à des risques accrus de violations graves, tandis que d'autres se sont retrouvés à la rue et ont été exposés à des risques similaires.

15. Pour atténuer les risques que font peser sur les enfants la pandémie actuelle et les pandémies futures, ainsi que la violence et la détresse permanentes, qui sont toutes sources de vulnérabilité accrue, il est essentiel d'investir dans des systèmes d'alerte rapide et d'action préventive et d'adopter des mesures de préparation nouvelles et innovantes visant à prévenir les violations graves. Ces mesures pourraient consister à élaborer des plans de prévention et à renforcer la capacité des acteurs locaux de repérer et de signaler en toute sécurité les cas de violation grave aux personnes référentes en matière de protection de l'enfance, de façon à mieux assurer la protection immédiate des enfants. De manière générale, un plan ou un mécanisme cohérent doit être mis en place pour réunir les différentes initiatives relatives aux enfants et aux conflits armés en une stratégie intégrée permettant de s'attaquer aux difficultés que connaissent les enfants touchés par les conflits et la violence, difficultés encore exacerbées par la pandémie.

16. Les mesures prises collectivement par la communauté internationale au cours des 25 dernières années ont eu une incidence notable sur les enfants en influant sur les normes et les pratiques des parties à des conflits sur le terrain. Un plan cohérent assorti de recommandations sur les pratiques exemplaires, la législation et les normes à mettre en place pour mieux protéger les enfants dans les situations de conflit armé et prévenir les violations à un stade précoce permettrait d'accroître encore cette

incidence collective en harmonisant les diverses mesures prises en faveur des enfants par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité et l'action plus large menée par les membres de l'ONU, et en assurant la prise en compte de questions clés telles que la réintégration, l'éducation, l'alerte rapide et la législation nationale ainsi que d'autres questions pertinentes, l'objectif étant de soulager la détresse des enfants dans les situations de conflit armé. Enfin, pour renforcer les capacités nationales, sous-régionales et régionales en matière de prévention et de protection, l'ONU pourrait exploiter ses ressources techniques et les mettre au service du développement de capacités pouvant être déployées et du renforcement de la collaboration à l'échelle du système.

#### **IV. Dialogue, plans d'action et engagements avec les parties aux conflits**

##### **A. Lutte contre les violations graves commises contre des enfants par des forces gouvernementales**

17. En République centrafricaine, le Gouvernement a adopté des plans interministériels à l'appui de la mise en œuvre du Code de protection de l'enfance. En mars 2022, Maxime Jeoffroy Eli Mokom Gawaka a été remis à la Cour pénale internationale en application d'un mandat d'arrêt émis par celle-ci. M. Mokom est soupçonné de s'être rendu coupable de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, notamment l'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans en vue de les faire participer activement aux hostilités. Ces crimes auraient été commis en divers lieux de la République centrafricaine entre le 5 décembre 2013 et décembre 2014 au moins.

18. En Colombie, le Gouvernement a poursuivi l'exécution d'une stratégie lancée en janvier 2021 à l'appui de la mise en œuvre au niveau local de la politique visant à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants et la violence sexuelle contre les enfants. Avec l'appui de l'ONU, le programme baptisé « Súmate por mí » (Rejoins-moi) a également continué d'être exécuté dans 209 municipalités en vue de prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par des groupes armés. Au total, 180 enfants (126 garçons ; 54 filles) séparés de groupes armés ont été inscrits au programme de protection administré par l'Institut colombien de protection de la famille, lequel a également dispensé une formation aux droits de l'enfant aux Forces armées colombiennes.

19. En République démocratique du Congo, avec le soutien de l'ONU, le Gouvernement a poursuivi la mise en place de mécanismes de contrôle visant à empêcher l'enrôlement d'enfants par ses forces de sécurité. Au moins 13 éléments des forces armées du pays, 1 élément de la Police nationale congolaise et 1 élément du groupe armé Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain ont été reconnus coupables de crimes contre des enfants, notamment le recrutement et l'utilisation, les violences sexuelles et le meurtre et l'atteinte à l'intégrité physique, et ont été condamnés à des peines de prison supérieures à 10 ans.

20. En Iraq, le Gouvernement et l'ONU ont approfondi leur dialogue sur la signature éventuelle par les Forces de mobilisation populaire d'un plan d'action sur le recrutement et l'utilisation d'enfants. L'adoption de la loi sur le soutien aux rescapées yézidiennes constitue une évolution positive. Le Gouvernement a rapatrié 336 familles iraqiennes, dont 858 enfants, depuis le camp de Hol, en République arabe syrienne, et 223 autres enfants ont été rapatriés d'Iraq vers leur pays d'origine.

21. Au Mali, le Gouvernement de transition et l'ONU ont œuvré à la mise en place d'un cadre entre l'Organisation et les Forces de défense et de sécurité maliennes en

vue de lutter contre les violations graves commises par ces dernières contre des enfants. L'Organisation a également continué de plaider auprès des autorités judiciaires compétentes pour assurer la pleine application du Protocole de 2013 relatif à la libération et au transfert des enfants associés aux forces et groupes armés.

22. Au Nigéria, une loi sur les droits de l'enfant a été promulguée par le gouverneur de l'État de Borno en janvier 2022. Cet instrument fournit un cadre juridique permettant de protéger les enfants contre le recrutement et l'utilisation et d'autres formes de violence et d'exploitation.

23. Aux Philippines, l'ONU a continué d'appuyer les efforts faits par le Gouvernement pour renforcer la protection des enfants. En juin 2021, la Police nationale philippine a publié une politique de protection de l'enfance qui intègre les dispositions de la loi sur la protection spéciale des enfants dans les situations de conflit armé (loi de la République n° 11188) et de son protocole, en vue de prévenir les violations graves contre les enfants. L'État a dispensé une formation à 3 139 acteurs de la protection de l'enfance pour leur permettre de se familiariser avec la loi et son protocole. La Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman a également intégré la question de la protection des enfants dans les situations de conflit armé dans le Code de l'enfant de la Région en 2021.

24. En Somalie, avec le soutien de l'ONU, les autorités de l'État du Djoubaland et de l'Administration provisoire du Hirshébéli ont créé des sous-groupes de travail sur les enfants et les conflits armés à l'appui de la mise en œuvre des plans d'action adoptés par le Gouvernement fédéral en 2012 et signés avec l'ONU en vue de faire cesser et de prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants ainsi que les meurtres et atteintes à l'intégrité physique d'enfants, et de la feuille de route connexe de 2019, également signée avec l'Organisation.

25. Au Soudan du Sud, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action global de 2020 visant à faire cesser et à prévenir toutes les violations graves contre les enfants, notamment en élargissant l'accès accordé à l'Organisation aux fins de la vérification de l'âge des recrues. En mai 2022, le Gouvernement et l'ONU ont organisé une conférence nationale sur les enfants et les conflits armés à laquelle a participé la Représentante spéciale.

26. Au Soudan, la poursuite du dialogue entre l'ONU, le Gouvernement de transition et les signataires de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan a permis l'adoption, en décembre 2021, d'une feuille de route basée sur le plan d'action publié par le Gouvernement en 2016 pour faire cesser et prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants.

27. En République arabe syrienne, comme suite aux activités de sensibilisation menées par l'ONU, le Gouvernement a réactivé un comité interministériel chargé de se pencher sur la question des violations graves contre des enfants et a promulgué la loi n° 21/2021 sur les droits et les protections accordés aux enfants. La coopération avec l'Organisation a été renforcée, et un atelier conjoint de haut niveau sur les enfants et les conflits armés a été organisé en mars 2022 afin d'examiner les moyens de renforcer la protection des enfants.

28. Au Yémen, avec le soutien de l'ONU, le Gouvernement a recensé les activités prioritaires aux fins de la mise en œuvre de son plan d'action de 2014 visant à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants, ainsi que de la feuille de route correspondante adoptée en 2018. En juillet 2021, il a réactivé le comité interministériel sur les enfants et les conflits armés et organisé des séances de formation sur la protection de l'enfance tout au long de la période de référence. Avec l'appui du Bureau de la Représentante spéciale, notamment dans le cadre de réunions tenues avec ses États membres au niveau technique et au niveau des responsables, la

Coalition en appui à la légitimité au Yémen a poursuivi la mise en œuvre du programme d'activités assorti de délais convenu en 2020. Une équipe du Bureau de la Représentante s'est rendue à Aden et à Sanaa du 22 au 30 mai 2022 afin d'obtenir des informations de première main sur la situation des enfants touchés par le conflit armé et de s'entretenir avec le Gouvernement yéménite et les houthistes de la mise en œuvre de leurs engagements respectifs en faveur des enfants dans le cadre du conflit.

29. Au Cameroun, notamment dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, l'ONU a dispensé une formation sur la protection de l'enfance à des officiers de police. Au Tchad, elle a organisé une formation à l'intention des officiers militaires des forces de défense et de sécurité tchadiennes sur les questions liées au droit international humanitaire et aux droits de l'enfant, notamment les six violations graves. En Inde, le Gouvernement a poursuivi sa collaboration constructive avec la Représentante spéciale et l'Organisation, notamment dans le cadre d'une réunion interministérielle tenue en novembre 2021, d'une visite technique effectuée par le Bureau de la Représentante en juillet 2022 et de la nomination d'une personne référente au niveau national.

## **B. Lutte contre les violations graves commises contre des enfants par des groupes armés**

30. En République centrafricaine, l'ONU a échangé avec le Mouvement patriotique pour la Centrafrique, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et l'Union pour la paix en Centrafrique afin qu'ils accélèrent la mise en œuvre de leurs plans d'action, signés en 2018 et 2019. Le dialogue établi par l'Organisation avec le Front populaire et l'Union pour la paix a conduit à la libération de 134 enfants associés à ces groupes. Les échanges entre l'ONU et un groupe dissident de l'Armée de résistance du Seigneur se sont poursuivis, notamment au sujet de la libération d'enfants.

31. En République démocratique du Congo, en septembre et novembre 2021, les commandants de trois groupes armés ont signé un engagement unilatéral et une feuille de route visant à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants, les violences sexuelles et d'autres violations graves. Comme suite au dialogue établi par l'ONU, 162 enfants au moins ont été libérés par des groupes armés qui avaient précédemment signé des engagements de même nature.

32. Au Nigéria, comme suite au retrait de la Force civile mixte de la liste figurant dans le précédent rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés ([A/75/873-S/2021/437](#)), l'ONU a continué d'aider la Force à consolider les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action qu'elle avait signé avec l'Organisation en 2017 en vue de faire cesser et de prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants.

33. Au Mali, en août 2021, comme suite aux activités de sensibilisation menées par l'ONU, la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger a signé deux plans d'action portant sur le recrutement et l'utilisation d'enfants et d'autres violations graves. L'Organisation et la Coordination des mouvements de l'Azawad ont continué d'évaluer les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du plan d'action de 2017 visant à faire cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants et les violences sexuelles commises sur la personne d'enfants. En août 2021, des activités de suivi ont été définies, notamment en vue d'assurer le renforcement des capacités des membres de la Coordination et de permettre à des représentants de l'ONU de visiter les bases de celle-ci pour y vérifier l'absence d'enfants.

34. En République arabe syrienne, l'ONU a continué d'aider les Forces démocratiques syriennes à mettre en œuvre le plan d'action de 2019 visant à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants, ce qui a abouti au désengagement de 111 enfants. En outre, 326 garçons ont été identifiés grâce à un dispositif d'estimation de l'âge et n'ont pas pu s'enrôler. Les factions de l'Armée nationale syrienne dans l'opposition ont collaboré avec l'Organisation à l'élaboration d'un plan d'action visant à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants ainsi que d'autres violations graves contre des enfants. L'Armée nationale syrienne dans l'opposition a également publié une déclaration, en septembre 2021, sur le respect des dispositions du droit international relatives à la protection des enfants, notamment l'interdiction de recruter et d'utiliser des personnes de moins de 18 ans.

35. Au Yémen, le dialogue établi par la Représentante spéciale et l'ONU avec les houthistes (qui se font appeler Ansar Allah) a abouti, en avril 2022, à la signature d'un plan d'action visant à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants, les meurtres et les atteintes à l'intégrité physique d'enfants, les attaques contre des écoles et des hôpitaux et d'autres violations graves. En mai 2022, le Bureau de la Représentante spéciale a effectué une mission technique au Yémen pour appuyer la mise en œuvre du plan d'action.

## **V. Sensibilisation à l'échelle mondiale et développement de partenariats**

### **A. Sensibilisation, plaidoyer et visites de pays**

36. En tant que principale championne de la protection des enfants touchés par les conflits au sein du système des Nations Unies, la Représentante spéciale a continué d'user de son influence pour appeler publiquement au respect des droits et des besoins des enfants avant, pendant et après les conflits, notamment en publiant plus de 40 communiqués de presse et déclarations, dont certains conjointement avec des partenaires, y compris d'autres hauts fonctionnaires des Nations Unies. À titre d'exemple, en août 2021, elle a publié, avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, une déclaration commune demandant aux Taliban de respecter les droits des enfants, y compris les filles. Le même mois, elle a également publié, avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, un communiqué de presse conjoint sur l'augmentation des niveaux de violence sexuelle en Somalie. En octobre 2021, elle a publié, avec la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants et l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, une déclaration commune demandant à toutes les parties au Myanmar de mettre fin aux violations des droits de l'enfant. Enfin, en février et mars 2022, elle a publié des déclarations sur la situation des enfants en Ukraine, dont la première conjointement avec la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants.

37. La Représentante spéciale s'est attachée à informer les médias des activités de sensibilisation mises en œuvre et à les faire participer à cet effort, notamment divers médias nationaux et internationaux tels que Reuters, *The Guardian*, Voice of America, *El País* et Al-Hurra. À titre d'exemple, en novembre 2021, elle a publié, conjointement avec le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Président-Directeur général de War Child UK, une tribune libre sur la nécessité de faire cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits. En décembre 2021, pour marquer le vingt-cinquième anniversaire de la création du

mandat relatif à la question des enfants et des conflits armés, elle a publié un article dans la revue *Chronique de l'ONU*.

38. La participation à des manifestations de haut niveau est restée au cœur des activités de sensibilisation menées par la Représentante spéciale. En septembre 2021, celle-ci est intervenue lors d'une manifestation de haut niveau tenue en ligne à l'occasion de la Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques, organisée conjointement par le Qatar, la fondation Education Above All, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'UNICEF. Le même mois, elle a pris la parole lors d'une autre manifestation de haut niveau tenue en ligne sur le thème « Protection of children: invisible victims of armed conflict and the COVID-19 pandemic » (protection des enfants, victimes invisibles des conflits armés et de la pandémie de COVID-19), organisée par la Belgique, le Niger, l'Union européenne et Save the Children International.

39. En novembre 2021, la Représentante spéciale a fait diffuser un message vidéo à l'occasion du lancement de l'appel à l'action visant à garantir le respect des droits et le bien-être des enfants nés de violences sexuelles commises en période de conflit, organisé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. En mai 2022, elle a participé, en tant qu'oratrice principale, à une manifestation organisée par la Norvège, le Comité international de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge norvégienne sur la protection des enfants dans les situations de guerre urbaine.

40. En mars 2022, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la création du mandat relatif à la question des enfants et des conflits armés, le Bureau de la Représentante spéciale a publié les témoignages de partenaires et d'amis du mandat dans le cadre d'une initiative en ligne intitulée « Speaking up for children: 25 voices for conflict-affected boys and girls » (défendre les enfants : 25 porte-parole de garçons et de filles touchés par un conflit). En mai 2022, pour célébrer cet anniversaire, la Représentante spéciale a inauguré une exposition de photos au Siège de l'ONU, avec le soutien de la France, du Kazakhstan, de l'Iraq, de Malte, du Qatar et du Royaume-Uni, intitulée « From despair to hope: children beyond armed conflict » (du désespoir à l'espoir : les enfants au-delà des conflits armés). Cette exposition présentait les histoires d'enfants touchés par un conflit à travers des portraits pris par le photjournaliste Paddy Dowling. En juin 2022, ces photos ont également été présentées au festival Photoville à New York.

41. La campagne intitulée « Agir pour protéger les enfants touchés par les conflits armés » a continué d'être utilisée à l'appui des activités de sensibilisation menées par le Bureau de la Représentante spéciale et est restée un élément important de sa stratégie de communication globale. Les supports de campagne ont été traduits dans toutes les langues officielles de l'ONU, et le mot-dièse #ACTtoProtect est demeuré très populaire. Trois ans après son inauguration officielle, la campagne a été lancée à New York, à Bruxelles et à Bangkok, ainsi qu'en République centrafricaine, au Mali, en Somalie, au Soudan du Sud et, plus récemment, au Yémen.

42. Pour faire entendre la voix des enfants touchés par un conflit, la priorité a été donnée à l'élaboration et à la diffusion de récits recueillis sur le terrain. L'action menée par des partenaires tels que la Whitaker Peace and Development Initiative et War Child UK a également été mise en avant. Des récits concernant des filles et des garçons touchés par des conflits figurent en outre dans le résumé du dernier rapport du Secrétaire général sur la question (A/76/871-S/2022/493)<sup>1</sup>. En novembre 2021, dans le contexte de la quatrième Conférence internationale sur la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et avec le soutien de Save the Children International, la

<sup>1</sup> Voir <https://childrenandarmedconflict.un.org/wp-content/uploads/2022/07/Summary-of-the-Annual-Report-of-the-Secretary-General-on-Children-and-Armed-Conflict-2021-3.pdf>.

Représentante spéciale s'est entretenue en ligne avec des enfants au sujet de cette déclaration. Ceux-ci ont présenté un manifeste rédigé par leurs soins, intitulé « Nous ne voulons plus avoir peur plus longtemps ». En décembre 2021, la Représentante a transmis ce manifeste aux États Membres dans le cadre des travaux menés sur la question des enfants et des conflits armés et l'a publié sur le site Web de son bureau.

43. La Représentante spéciale a repris ses déplacements officiels au cours de la période considérée. En 2022, elle s'est rendue à Bruxelles, au Caire et à Doha, ainsi qu'en Andorre, au Royaume-Uni et au Soudan du Sud, entre autres, pour présenter les conclusions du rapport sur le vingt-cinquième anniversaire du mandat relatif à la question des enfants et des conflits armés, plaider en faveur de la protection des enfants touchés par un conflit aux niveaux national et régional et accroître la portée de son message en s'adressant à un public plus large.

44. Les 23 et 24 mai 2022, la Représentante spéciale s'est rendue à Djouba, où elle a ouvert la conférence nationale sur les enfants et les conflits armés conjointement avec d'autres intervenants et rencontré les principales parties prenantes, notamment le Président, le Premier Vice-Président et la Vice-Présidente du Soudan du Sud, ainsi que des membres du Gouvernement, des partenaires de l'ONU, le Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés basé au Soudan du Sud et des membres de la société civile, notamment des enfants, afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action global.

## **B. Établissement d'alliances mondiales et renforcement des alliances existantes**

45. La Représentante spéciale a collaboré activement avec les États Membres et d'autres parties prenantes aux fins de l'établissement d'alliances mondiales visant à faire cesser et à prévenir les violations graves contre les enfants et du renforcement des alliances existantes. Elle a également continué de plaider en faveur de la ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. En novembre 2021, le Suriname est devenu le 172<sup>e</sup> État partie. La Représentante spéciale a incité les États Membres à adhérer à des engagements politiques tels que les Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés (Principes de Paris), la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats (Principes de Vancouver). En novembre 2021, la Mongolie a souscrit aux Principes de Paris. Au cours de la période considérée, le Bureau de la Représentante spéciale a également participé aux travaux du Groupe directeur des Principes de Paris. En octobre 2021, la Représentante a fait diffuser un message vidéo à l'occasion de la quatrième Conférence internationale sur la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, tenue à Abuja et organisée par le Gouvernement nigérian, avec le concours des Gouvernements argentin, espagnol et norvégien, de la Commission de l'Union africaine et de la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques.

46. Comme les années précédentes, la Représentante spéciale et son bureau ont eu des échanges réguliers avec les Groupes des Amis des enfants touchés par les conflits armés basés à New York, à Genève et dans les pays visés par le mandat. La Représentante spéciale a présenté un exposé au Groupe des Amis basé au Yémen en septembre 2021, au Groupe des Amis basé à Genève en octobre 2021 et mars 2022, et au Groupe des Amis basé à New York en novembre 2021 et en mai et juillet 2022. En juin 2022, le Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés auprès

de l'Union européenne a été lancé à Bruxelles par la Belgique et l'Italie, en présence de la Représentante spéciale.

47. En sa qualité de membre de l'équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies chargée de conduire une étude mondiale sur les enfants privés de liberté, la Représentante spéciale s'est employée à faciliter le suivi des recommandations formulées dans cette étude. En novembre 2021, en marge du Congrès mondial sur la justice avec les enfants, elle a pris la parole lors d'une table ronde en ligne sur la promotion de solutions de substitution à la privation de liberté dans le cadre de la suite donnée à l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté, organisée par Défense des enfants International et le NGO Panel on Children Deprived of Liberty.

48. Comme suite à la mise en œuvre de l'engagement pris à l'occasion de l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants, la Représentante spéciale et son bureau ont continué de diffuser des messages de sensibilisation en faveur de la ratification et de l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et de la mise en œuvre de la Convention de l'OIT de 1999 sur les pires formes de travail des enfants (n° 182).

49. En novembre 2021, la Représentante spéciale a participé à la réunion annuelle des responsables du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes. Son bureau a également poursuivi sa collaboration avec l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, notamment en présentant à la réunion annuelle de l'Alliance, en juin 2022, un exposé sur les moyens d'assurer le respect du principe de responsabilité dans l'intérêt des enfants touchés par les conflits.

50. Le Bureau de la Représentante spéciale a continué de mettre au point de nouvelles initiatives sur la base des recherches menées par la Coalition mondiale pour la réintégration des enfants soldats, lancée en 2018, et l'UNICEF. Dans le cadre de la deuxième phase de ce projet, un groupe consultatif sur la réintégration des enfants réunissant des universitaires du monde entier a été créé en vue de recenser et d'étudier les moyens d'améliorer l'action menée dans ce domaine. Un forum sur l'innovation financière sera également organisé, en collaboration avec la Banque mondiale, afin d'examiner les modalités de financement des programmes de réintégration. En octobre 2021, le Bureau de la Représentante spéciale a entamé un dialogue avec les partenaires nationaux de 15 pays actuellement ou précédemment visés par le mandat relatif aux enfants et aux conflits armés, afin de recueillir les vues et les avis d'enfants anciennement associés à des forces ou à des groupes armés. Le processus dit « de Nairobi » aboutira, en 2022, à l'organisation d'un symposium qui se tiendra à Nairobi et réunira toutes les parties prenantes participant aux programmes de réintégration, y compris les enfants concernés.

51. En juin 2022, la Représentante spéciale a inauguré un centre d'analyse et de recherche à Doha. Ce centre contribuera au renforcement des connaissances institutionnelles sur les activités actuelles et futures liées à la protection de l'enfance, l'accent étant mis en particulier sur la réintégration des enfants, et s'attachera à faire appliquer le Guide pratique à l'intention des médiateurs pour la protection des enfants dans les situations de conflit armé.

### **C. Renforcement des partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales**

#### **Union africaine**

52. La Représentante spéciale a maintenu le solide partenariat établi avec l'Union africaine. En novembre 2021 et en avril et mai 2022, son bureau a participé en ligne

au groupe de coordination de l'Union africaine sur les enfants en situation de conflit. À l'occasion de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, la Représentante spéciale a tenu une réunion avec une représentante du Président de la Commission de l'Union africaine – la Commissaire à l'agriculture, au développement rural, à l'économie bleue et à l'environnement durable – pour discuter des moyens de renforcer la coopération en matière de protection de l'enfance. En avril 2022, son bureau et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ont organisé une formation de deux jours sur la coordination et le renforcement des capacités en matière de protection de l'enfance, avec la participation d'entités de l'Union africaine. En juin 2022, pour célébrer la Journée de l'enfant africain, la Représentante et le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité ont publié une déclaration commune.

### **Union européenne**

53. Le partenariat entre le Bureau de la Représentante spéciale et l'Union européenne s'est poursuivi. En octobre 2021, lors d'un séminaire en ligne organisé par l'Intergroupe du Parlement européen sur les droits de l'enfant, la Représentante a fait un exposé sur le sort des enfants dans les zones touchées par des conflits et sur la nécessité d'assurer leur réintégration. Elle a rencontré des membres du Parlement européen à New York en novembre 2021 et s'est entretenue par téléphone avec l'Envoyé spécial de l'Union européenne pour l'Afghanistan en janvier 2022. En mars 2022, dans le cadre du Forum humanitaire européen, elle a participé à des discussions sur les moyens de remédier aux causes et aux conséquences du recrutement et de l'utilisation d'enfants, organisées conjointement avec la direction générale Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes, l'UNICEF, Save the Children International et World Vision International. En juin 2022, à Bruxelles, elle a fait un exposé devant le Comité politique et de sécurité et s'est réunie avec le Commissaire européen à la gestion des crises, le Représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme et un membre du Parlement européen. En juillet 2022, elle a fait diffuser un message vidéo à l'occasion de la deuxième conférence annuelle de haut niveau sur la situation des droits humains dans le monde, organisée par le Parlement européen et le campus mondial des droits humains.

54. Le Bureau de liaison de la Représentante spéciale à Bruxelles a communiqué des informations sur la question des enfants et des conflits armés aux parties prenantes concernées et suivi de près les débats consacrés aux documents directifs de l'Union européenne en rapport avec cette question. En juin 2022, dans le cadre du dialogue annuel entre l'Union européenne et l'ONU sur la prévention, la stabilisation et la consolidation de la paix, le Bureau de la Représentante spéciale a coorganisé, avec le Service européen pour l'action extérieure et l'UNICEF, une séance sur la façon d'aborder la réintégration des enfants sous l'angle du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Par ailleurs, le Bureau de liaison a facilité les échanges de la Représentante spéciale avec le Conseil des droits de l'homme et les mécanismes et partenaires des Nations Unies établis à Genève.

### **Organisation du Traité de l'Atlantique Nord**

55. Le Bureau de la Représentante spéciale a poursuivi son partenariat avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). En septembre 2021, le Bureau de liaison de la Représentante spéciale à Bruxelles a appuyé la formation des coordonnateurs de l'OTAN chargés de la question des enfants et des conflits armés, organisée à Izmir (Türkiye).

### **Ligue des États arabes**

56. La Représentante spéciale a poursuivi sa collaboration avec la Ligue des États arabes. En septembre 2021, elle s'est adressée par liaison vidéo à la dix-septième session du Comité de lutte contre les violences faites aux enfants de la Ligue et a formulé des recommandations pour examen par les États membres participants. En novembre 2021, elle a eu un échange de vues avec le Sous-Secrétaire général de la Ligue au sujet de la suite donnée aux principales recommandations formulées lors de ce dialogue de haut niveau. En décembre 2021, son bureau a fait une présentation sur la prise en compte de la protection des enfants dans les processus de médiation et de paix, dans le cadre d'une formation destinée aux membres du Réseau des médiatrices arabes et coorganisée par la Ligue et le Centre international du Caire pour le règlement des conflits et le maintien et la consolidation de la paix. En juin 2022, la Représentante spéciale et son bureau ont organisé avec la Ligue, au Caire, des réunions et des ateliers axés sur la protection de l'enfance, notamment la prévention des violations graves contre les enfants, la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et les processus de paix.

### **D. Partenariats avec la société civile et les milieux universitaires**

57. La Représentante spéciale a continué d'accorder une importance prioritaire au renforcement des partenariats avec les organisations de la société civile et les milieux universitaires. Elle a continué de collaborer activement avec les organisations non gouvernementales établies à New York, poursuivi son dialogue avec les organisations basées en Europe, avec l'aide du Bureau de liaison de Bruxelles, et échangé avec des partenaires de la société civile lors de ses visites sur le terrain. Elle a participé, en personne ou en ligne, à des dizaines de manifestations organisées par des organisations de la société civile et s'est fait représenter à des dizaines d'autres par les membres de son bureau.

58. En novembre 2021, le Bureau de la Représentante spéciale a fait un exposé lors d'un webinaire intitulé « Preventing child recruitment and strengthening reintegration: launch of the “Growing strong together” parenting resource package » (prévenir le recrutement des enfants et soutenir leur réintégration : lancement du programme de parentalité « Devenir fort ensemble »), organisé par le Comité international de secours, l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire et l'Agence des États-Unis pour le développement international.

59. En novembre 2021 également, la Représentante spéciale a enregistré une vidéo à l'occasion de la session plénière internationale du Congrès mondial sur la justice avec les enfants, organisée par Terre des hommes – Fédération internationale, Penal Reform International, l'Institut international des droits de l'enfant et l'Association internationale des magistrats de la jeunesse et de la famille. En décembre 2021, elle a signé un accord de partenariat avec l'All Survivors Project Foundation aux fins de la mise en œuvre d'un projet de réintégration de garçons victimes de violences sexuelles liées aux conflits. En janvier 2022, elle a participé à un atelier sur les politiques concernant les enfants et les conflits armés, organisé par le réseau Watchlist on Children and Armed Conflict et l'Institute of International Humanitarian Affairs de l'Université Fordham.

60. En septembre 2021, dans le cadre de sa collaboration avec les milieux universitaires, la Représentante spéciale a participé à un webinaire sur la prise de décision éthique et les dilemmes moraux, organisé par l'Université de Leyde, en collaboration avec le Dallaire Institute for Children, Peace and Security de l'Université Dalhousie. En octobre 2021, elle a prononcé le discours d'ouverture des cours d'automne organisés par l'Institut d'études politiques « S. Pio V » et le

Universities Network on Children and Armed Conflict sur le renforcement des compétences et des activités de sensibilisation en matière de protection internationale des enfants touchés par les conflits armés, en particulier les filles. À cette occasion, son bureau a également animé un module sur le mandat relatif à la question des enfants et des conflits armés. En décembre 2021, elle a reçu un prix du Universities Network pour son engagement institutionnel en faveur de la protection des enfants touchés par des conflits en sa qualité de Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés. En juin 2022, elle a prononcé le discours d'ouverture de la formation de niveau avancé du Universities Network sur la juridiction pénale internationale et les enfants dans les situations de conflit armé, et son bureau a animé un module dans le cadre de cette formation.

61. Le Bureau de la Représentante spéciale a collaboré avec le Gouvernement maltais à la mise en place de cours d'été pilotes en ligne sur la protection des enfants dans les situations de conflit armé en vue de dispenser une formation de pointe sur le sujet et de réunir des partenaires issus des milieux professionnels concernés.

## **E. Partenariats au sein du système des Nations Unies**

62. La Représentante spéciale a poursuivi son étroite collaboration avec le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires compétents. Son bureau a appuyé l'organisation du débat public annuel que le Conseil consacre à la question des enfants et des conflits armés, tenu en juin 2022 sous la présidence du Brésil. Elle a fait des exposés devant le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1533 \(2004\)](#) concernant la République démocratique du Congo, le Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution [751 \(1992\)](#) sur la Somalie, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2206 \(2015\)](#) concernant le Soudan du Sud et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2140 \(2014\)](#) concernant le Yémen. Elle a tenu 12 réunions avec le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, notamment pour informer ses membres de la situation dans divers pays. Le Secrétaire général a publié des rapports sur les enfants et les conflits armés en Colombie ([S/2021/1022](#)), en Iraq ([S/2022/46](#)), en République centrafricaine ([S/2021/882](#)), en Somalie ([S/2022/397](#)) et au Yémen ([S/2021/761](#)). Quatre notes horizontales globales ont en outre été remises au Groupe de travail, et le Bureau de la Représentante spéciale a contribué à l'organisation de quatre visioconférences entre le Groupe de travail et les coprésidents des équipes spéciales de pays (surveillance et information).

63. En décembre 2021, la Représentante spéciale a pris la parole lors d'une réunion organisée par le Niger et la Norvège selon la formule Arria sur le thème de la protection de l'éducation dans les situations de conflit.

64. La Représentante spéciale a poursuivi sa coopération et ses échanges avec d'autres entités des Nations Unies, dont l'UNICEF, le Département des opérations de paix et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Son bureau a continué de participer à l'examen des Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration en ce qui concerne les principes de libération et de réintégration des enfants ayant été associés à des forces ou à des groupes armés ainsi que les directives sur la réforme du secteur de la sécurité. En août 2021, la Représentante spéciale et l'UNICEF ont fait une déclaration commune sous la forme d'un message vidéo à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la publication du rapport de Graça Machel sur l'impact des conflits armés sur les enfants ([A/51/306](#) et [A/51/306/Add.1](#)). En octobre 2021, la Représentante spéciale a pris la parole lors d'une formation en ligne sur la protection des enfants organisée à l'intention des

militaires des Nations Unies par le Département des opérations de paix et le Centre international des forces armées suédoises. Le même mois, les principales recommandations issues d'une série de quatre ateliers régionaux tenus avec les équipes spéciales de pays (surveillance et information) et les équipes de pays entre 2018 et 2020 et organisés par la Représentante spéciale et l'UNICEF, avec le soutien du Département des opérations de paix et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, ont été publiées dans un rapport intitulé « Consolidated recommendations from the regional consultations on children and armed conflict » (synthèse des recommandations issues des consultations régionales sur les enfants et les conflits armés). Il a également été décidé que des consultations similaires seraient organisées tous les cinq ans. Un plan de mise en œuvre sera élaboré pour donner suite aux recommandations, en coopération avec les équipes spéciales de pays et les équipes de pays. Le Bureau de la Représentante spéciale a participé à un atelier organisé par le Département des opérations de paix à l'intention des conseillers pour la protection de l'enfance et des personnes référentes en la matière, qui s'est tenu à New York du 28 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2022. La Représentante spéciale a tenu des réunions bilatérales avec les participants en marge de l'atelier. Elle coordonne en outre deux équipes spéciales chargées de l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, qui se composent de membres issus de divers organismes et bureaux des Nations Unies participant aux mécanismes de surveillance et de communication de l'information sur le terrain.

65. En avril 2022, le Bureau de la Représentante spéciale, en coopération avec l'UNICEF, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix, a publié une note d'orientation sur l'enlèvement d'enfants touchés par un conflit. Cette note a été présentée officiellement en juillet, lors d'une manifestation de haut niveau organisée conjointement avec l'Italie.

66. Le Bureau de la Représentante spéciale a continué de coopérer étroitement avec l'OIT, l'Organisation mondiale de la Santé et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans le cadre de la participation de ces entités au mécanisme de surveillance et de communication de l'information relative aux enfants en situation de conflit armé. En mars et mai 2022, la Représentante spéciale a rencontré la Haute-Commissaire assistante chargée de la protection auprès du HCR. Elle a également rencontré le Directeur général de l'OIT en mars et participé à distance, en mai, à la cinquième Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants, dans le cadre de la table ronde organisée sur le thème « Maintenir la paix et la résilience climatique par l'élimination du travail des enfants » et de la campagne #RaiseYourHandForKids. Le 7 juillet, le Bureau de la Représentante spéciale a organisé conjointement avec l'UNESCO, en marge du forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tient sous les auspices du Conseil économique et social, une manifestation de haut niveau intitulée « Protéger l'éducation contre les attaques : un appel à l'amélioration de la surveillance des données et de la réponse politique », lors de laquelle la Représentante spéciale a fait une déclaration liminaire.

67. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme est demeuré un partenaire important de la Représentante spéciale, notamment du fait de sa participation sur le terrain au mécanisme de surveillance et de communication de l'information. Le Bureau de la Représentante spéciale a également contribué au rapport de la Haute-Commissaire sur les droits de l'enfant et le regroupement familial (A/HRC/49/31) et à son rapport à venir sur les bonnes pratiques, les enseignements à retenir et les difficultés rencontrées par les États pour ce qui est de prévenir, d'atténuer et de combattre les détournements d'armes et transferts non réglementés ou illicites d'armes.

68. La Représentante spéciale a poursuivi sa coopération avec la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants et la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, comme mentionné plus haut. Elle siège au Comité directeur de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit et a participé, en juin 2022, à une réunion des responsables du Comité présidée par la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Le même mois, elle a organisé conjointement avec cette dernière et l'Argentine une manifestation à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit. Son bureau a contribué au rapport du Secrétaire général sur les femmes et les filles tombées enceintes à la suite de violences sexuelles commises en période de conflit et les enfants nés d'un acte de violence sexuelle commis en période de conflit ([S/2022/77](#)), élaboré par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

69. Les questions transversales ayant trait au mandat relatif à la question des enfants et des conflits armés sont demeurées un point d'ancrage important pour la prise en compte systématique des problématiques liées à la protection de l'enfance. La question de l'exploitation et des atteintes sexuelles est une priorité pour la Représentante spéciale, dont le bureau a participé activement aux travaux menés à New York par le groupe de travail chargé des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'échelle du système des Nations Unies. En décembre 2021, la Représentante a participé à la réunion du Groupe directeur de haut niveau sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

70. La Représentante spéciale a continué de promouvoir la protection des droits de l'enfant dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et de faire part de ses préoccupations quant au sort des enfants privés de liberté dans les situations de conflit. En octobre 2021, elle a organisé, conjointement avec la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, une manifestation parallèle sur le sort des enfants soupçonnés d'être associés à des groupes armés, notamment à des groupes désignés comme terroristes par l'ONU.

71. Pour mieux appréhender les liens entre la traite et les violations graves commises contre des enfants, la Représentante spéciale a intensifié sa collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), entre autres entités. En octobre 2021, elle a présenté, lors d'une manifestation parallèle organisée en ligne par la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, l'Irlande et l'ONUDC, un exposé intitulé « Women, peace and security: human rights-based responses to human trafficking in the context of terrorism and conflict » (les femmes, la paix et la sécurité : solutions fondées sur les droits humains pour lutter contre la traite des êtres humains dans le contexte du terrorisme et des conflits).

72. La Représentante spéciale a poursuivi ses échanges réguliers avec le Conseil des droits de l'homme au sujet des violations des droits de l'enfant dans les situations de conflit. En mars 2022, elle a présenté son rapport annuel au Conseil ([A/HRC/49/58](#)). Son bureau a continué de contribuer aux examens périodiques universels en communiquant des informations sur les six catégories de violations graves et les progrès accomplis par les pays visés par le mandat relatif à la question des enfants et des conflits armés. Elle a poursuivi sa coopération avec les titulaires de mandat au titre de procédures spéciales du Conseil, notamment la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés

fondamentales dans la lutte antiterroriste et le Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées, sur les sujets de préoccupation communs. À titre d'exemple, en juin 2022, en marge de la quinzième Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, elle a coorganisé, avec le Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées, 10 États Membres et diverses entités des Nations Unies et organisations non gouvernementales, une manifestation parallèle sur la protection des droits des enfants handicapés dans les conflits armés. Elle a également contribué à des rapports établis par des rapporteurs spéciaux et des experts indépendants et collaboré avec ceux-ci sur des questions d'intérêt commun.

73. La Représentante spéciale et son bureau ont également eu des échanges avec le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar.

74. La Représentante spéciale a poursuivi sa coopération avec le Comité des droits de l'enfant. En mars 2022, son bureau et le Comité ont organisé conjointement une manifestation parallèle de haut niveau intitulée « Ending and preventing child recruitment: the children and armed conflict mandate and the Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child on the involvement of children in armed conflict » (faire cesser et prévenir le recrutement d'enfants : mandat relatif à la question des enfants et des conflits armés et Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés). La Représentante spéciale a rencontré la Présidente du Comité en juin 2022.

75. La Représentante spéciale a poursuivi sa collaboration avec la Cour pénale internationale et s'est entretenue par téléphone avec le Procureur en février 2022. Son bureau et d'autres entités des Nations Unies ont soumis un mémoire conjoint en qualité d'*amicus curiae* lors de la phase des réparations dans l'affaire intitulée *Le Procureur c. Dominic Ongwen*.

## VI. Recommandations

76. **La Représentante spéciale demeure profondément préoccupée par l'ampleur et la nature des violations graves commises contre des enfants et est particulièrement troublée par la forte augmentation du nombre d'enlèvement d'enfants, en particulier de filles. Elle exhorte toutes les parties à mettre fin immédiatement à l'impunité, à empêcher que ces violations ne se produisent ou ne se reproduisent, à prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif, notamment en adoptant et en faisant appliquer une loi criminalisant les violations et les atteintes contre les enfants, et à renforcer les mesures visant à amener les responsables à répondre de leurs actes.**

77. **La Représentante spéciale est préoccupée par le fait que des enfants continuent d'être tués ou grièvement blessés par des armes explosives et des restes explosifs de guerre, notamment des engins explosifs improvisés, des mines terrestres et des bombes. Elle demande aux États Membres de ratifier et d'appliquer pleinement les instruments juridiques internationaux relatifs à ces armes, notamment les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions, et de respecter le droit international humanitaire. Les groupes armés doivent également s'abstenir d'utiliser de telles armes. La promotion du déminage et de l'élimination des restes explosifs de guerre, les programmes de sensibilisation des enfants au danger des mines, l'assistance aux victimes et la destruction des stocks devraient également être considérés comme prioritaires, notamment avant tout retour de personnes déplacées dans des zones contaminées.**

78. **La Représentante spéciale appelle de ses vœux le renforcement de la prise en compte et de l'analyse des questions de genre dans le cadre de l'utilisation du**

mécanisme de surveillance et de communication de l'information afin de faire en sorte que celui-ci soit mieux adapté au contexte et plus ouvert aux divers groupes de population. À cette fin, elle recommande que les équipes spéciales de pays (surveillance et information) soient dotées de compétences techniques en matière de genre et encourage les États Membres, les partenaires de l'ONU et les organisations non gouvernementales à soutenir ces efforts.

79. La Représentante spéciale propose que soit élaborée, sous la direction de l'Assemblée générale, une stratégie globale réunissant les initiatives existantes sur les enfants et les conflits armés et définissant une approche intégrée permettant de s'attaquer aux difficultés que connaissent les enfants touchés par les conflits et la violence. Elle encourage les États Membres à renforcer leurs capacités nationales, sous-régionales et régionales en matière de prévention et de protection, à tirer parti, à cette fin, des ressources techniques de l'ONU et à mettre ces ressources au service du développement de capacités pouvant être déployées et du renforcement de la collaboration à l'échelle du système.

80. La Représentante spéciale demande aux parties à des conflits de lever tous les obstacles à l'accès humanitaire aux enfants et de permettre aux enfants touchés par un conflit d'accéder librement à l'éducation. Elle s'inquiète de l'instrumentalisation croissante des écoles dans le cadre des hostilités et souligne qu'il est fondamental de préserver le caractère civil de ces établissements. Elle exhorte les États Membres à faire tout leur possible pour protéger les écoles, les élèves et les enseignants, ainsi que les hôpitaux, les établissements de soins et les agents de santé. En outre, elle appelle de ses vœux l'application de mesures spéciales pour garantir l'éducation continue des filles.

81. La Représentante spéciale demande à tous les États Membres de ratifier et d'appliquer le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et la Convention n° 182 de l'OIT, et d'approuver et de mettre en œuvre les Principes de Paris, la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et les Principes de Vancouver.

82. La Représentante spéciale appelle de ses vœux l'adoption de programmes globaux de réintégration à long terme pour les enfants précédemment associés à des forces ou des groupes armés, demande spécifiquement aux États Membres et aux autres acteurs de la réintégration d'apporter un soutien politique, technique et financier durable à l'action menée dans ce domaine et les invite tous à rejoindre la Coalition mondiale pour la réintégration des enfants soldats.

83. La Représentante spéciale souligne l'importance que revêtent l'analyse et la gestion des données pour la prévention des violations graves et engage le Conseil de sécurité, la Cinquième Commission et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, ainsi que les donateurs, à faire en sorte que les priorités en matière de protection de l'enfance se voient allouer les ressources budgétaires et humaines nécessaires afin d'appuyer l'analyse et la gestion des données ainsi que la surveillance et la communication de l'information.